



RÈGLEMENT DU *HACKING HEALTH BESANÇON*

17, 18 & 19 OCTOBRE 2025

- À LIRE AVANT TOUTE INSCRIPTION : INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION -

PRÉAMBULE

Hacking Health Besançon est un marathon d'innovation ouverte se déroulant sur trois jours à Besançon et visant à briser les barrières dans le domaine de l'innovation en santé. Cet événement est co-organisé par **Le Tube à Essais**, **Grand Besançon Métropole**, le **Centre Hospitalier Universitaire de Besançon** et l'**Université Marie et Louis Pasteur** en partenariat avec **HACKING HEALTH**, organisation à but non lucratif basée au Canada (<https://hacking-health.org/>)

HACKING HEALTH est une association internationale à but non lucratif, dont le siège est situé Maison Jeanne Sauvé, 1514, Docteur-Penfield Avenue, Montréal, Québec, Canada, H3G 1B9, représentée par Christophe DOLLET, président de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif **Le Tube à Essais** (SIRET 93398046800013) qui tient mandat de la représenter pour l'ensemble des questions ayant trait au présent événement.

L'événement **Hacking Health Besançon** reçoit le soutien de nombreux partenaires et sponsors.

Le **Hacking Health Besançon** s'adresse à toutes les personnes intéressées par l'innovation en santé, inspirant professionnels de santé et professionnels du numérique, de l'ingénierie biomédicale sur leurs opportunités communes.

Toutes les informations relatives à l'événement sont disponibles sur www.hh-besancon.fr

DÉFINITIONS

Le **Hacking Health Besançon** est l'événement issu du mouvement **HACKING HEALTH**, ci-après « l'Événement ». Un **Événement** comportant un **Marathon** d'innovation ouverte en santé qui aura lieu du 17 au 19 octobre 2025 à Besançon, précédé d'une phase de recherche de **Porteurs de défis**, d'une présentation des défis en ligne et d'ateliers préparatoires pour les **Porteurs de défis**.

Les co-organisateurs ont désigné Christophe DOLLET et Lucie RUBAGOTTI comme représentants et animateurs locaux de l'Événement, ci-après « **les Organisateurs** ».

Le marathon d'innovation ouverte en santé est un rendez-vous collaboratif de 48 heures destiné à trouver des solutions aux défis innovants soumis au **Hacking Health Besançon**, ci-après « **le Marathon** ».

Chaque défi est relevé grâce à l'intelligence collective d'un regroupement de plusieurs **Participants** (habituellement entre 5 et 10 personnes), réunis autour d'un/des **Porteur(s) de défi**, formé spécifiquement lors du **Marathon** pour imaginer un projet innovant en santé, ci-après « **l'Équipe** ».

Toute personne morale ou personne physique ayant conclu un accord écrit avec les **Organisateurs** en vue de soutenir l'**Événement**, dont les sponsors et les co-organisateur, ci-après « **le Partenaire** ».

Toute personne morale ou personne physique s'impliquant bénévolement et à titre volontaire dans l'organisation et le déroulé de l'**Événement**, ci-après « **le Bénévole** ». Entre dans cette catégorie les experts, les facilitateurs, le collectif, les coachs, les fablabeurs et les bénévoles.

- Les experts sont les personnes désignées par les **Organisateurs** pour apporter leurs compétences techniques aux différents défis lors du **Marathon**, sur une durée limitée, en présentiel ou distanciel.
- Les facilitateurs interviennent pour briser la glace et faciliter la communication au sein des **Équipes** lors du **Marathon**.
- Le collectif correspond au regroupement de personnes qui se réunit mensuellement pour contribuer aux préparatifs de l'**Événement** avec les **Organisateurs**
- Les coachs sont un groupe de personnalités qualifiées et identifiées par les **Organisateurs** pour conseiller les **Équipes** lors du **Marathon**.
- Les fablabeurs sont les personnes en charge de l'animation du fablab présent lors du **Marathon**.
- Les bénévoles sont les personnes mobilisées durant le **Marathon** pour réaliser différentes missions en lien avec l'organisation de ce dernier (par exemple, accueillir le public, gérer l'espace de convivialité, préparer les salles, participer à la décoration des lieux, etc).

Toute personne régulièrement inscrite à l'**Événement**, en tout ou partie, dans les conditions définies par les présentes, qu'il le soit à titre personnel ou en représentation de son employeur ou d'un tiers, et contribuant en **Équipe** à l'un des défis de l'événement, ci-après « **le Participant** ».

Toute personne régulièrement inscrite à l'**Événement**, dans les conditions définies par les présentes, qu'il le soit à titre personnel ou en représentation de son employeur ou d'un tiers, et proposant un défi d'innovation en santé ci-après « **le Porteur de défi** ».

Toute personne physique assistant aux cérémonies d'ouverture et de clôture du **Marathon**, ou en simple visite pendant le **Marathon**, invitée par les **Organisateurs** ou les **Porteurs de défis** à découvrir l'**Événement** (avec accord des **Organisateurs**), ci-après « **le Visiteur** ». Entrent également dans cette catégorie les journalistes souhaitant communiquer sur l'**Événement**, tenus d'avertir les **Organisateurs** de leur présence au **Marathon** en amont.

I. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet la définition des conditions et des règles de participation à l'**Événement**.

Le **Marathon** n'entre pas dans le champ des articles L. 121-1 du Code de la Consommation et suivants relatifs aux loteries et jeux de hasards. L'**Événement** n'est pas une compétition, aucune **Équipe** n'est désignée gagnante.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le **Participant**, le **Porteur de défi**, le **Partenaire**, le **Bénévole**, le **Visiteur**, acceptent sans aucune réserve les termes du présent règlement, lequel a valeur de contrat.

L'**Événement** est ouvert à toute personne souhaitant s'investir dans l'innovation ouverte en santé, ainsi qu'aux personnels des **Partenaires**. La participation à l'**Événement** n'est pas rémunérée et est réservée à toute personne physique majeure au moment de son inscription.

Le **Porteur de défi** s'inscrit individuellement selon les conditions du présent règlement, mais pour que sa participation soit effective, il doit soumettre au préalable son défi aux **Organisateurs** et obtenir leur aval pour le proposer lors de l'**Événement**. Le **Porteur de défi** s'engage à participer à cinq ateliers préparatoires en présentiel ou en ligne, organisés à son intention par les **Organisateurs** à partir du 15 septembre 2025. Il peut y avoir plusieurs **Porteurs de défis** par défi (maximum trois par défi).

Le **Participant** au **Marathon** s'inscrit individuellement selon les conditions du présent règlement, mais pour que sa participation soit effective, il devra intégrer une **Équipe**. En cas de non-rattachement d'un **Participant** à une telle **Équipe** à la fin de la première journée du **Marathon**, les **Organisateurs** se réservent la possibilité de l'exclure de l'**Événement** sans formalité, sans que le **Participant** puisse demander remboursement de ses frais d'inscription ou prétendre à réparation de ce fait.

Le **Participant**, le **Porteur de défi**, le **Partenaire**, le **Visiteur** et le **Bénévole** s'engagent à prendre soin du matériel et des lieux mis à leur disposition. Ils acceptent que leur propre responsabilité soit mise en cause en cas de dommage dont ils seraient à l'origine.

Le **Participant** et le **Porteur de défi** s'engagent à faire preuve de loyauté, et de courtoisie à l'égard de l'**Équipe** constituée lors de l'**Événement**, mais aussi des autres **Participants**, **Partenaires**, **Organisateurs**, **Bénévoles** et **Visiteurs**, de manière à préserver l'esprit convivial de l'**Événement**.

Dans le cas contraire, les **Organisateurs** se réservent le droit d'exclure un **Participant** ou **Porteur de défi** dont ils estiment que le comportement nuit de quelque manière que ce soit à l'**Événement**.

III. MODALITÉS D'INSCRIPTION DES PARTICIPANTS ET PORTEURS DE DÉFIS

Conformément à l'article L121-15-2 du Code de la Consommation, il est précisé que les conditions auxquelles sont soumises la possibilité de participer à l'**Événement** par voie électronique sont les suivantes.

Le **Participant** et le **Porteur de défi** doivent prendre connaissance de toute information utile et en particulier du présent règlement à l'adresse www.hh-besancon.fr

L'**Événement** se déroulera :

- En ligne du 01/10/2025 au 17/10/2025 afin de permettre au **Participant** de pré-sélectionner le(s) sujet(s) auquel il souhaite contribuer et apporter ses compétences.
- En présentiel et en ligne pour la partie **Marathon** du 17/10/2025 au 19/10/2025 à l'IFPS de Besançon, 1 rue Françoise Dolto, 25000 BESANÇON.

Pour s'inscrire, le **Participant** et le **Porteur de défi** doivent se connecter sur Billetweb, plateforme accessible en ligne à l'adresse suivante : billetweb.fr/hacking-health-besancon-2025-9eme-edition

Les tarifs d'inscription à l'Événement sont les suivants :

- **Porteur de défi** (participation aux 5 ateliers et au **Marathon** en présentiel) : **60€ TTC**
- **Porteur de défi** ayant le statut d'étudiant (participation aux 5 ateliers et au **Marathon** en présentiel) : **30€ TTC** (un justificatif de scolarité pourra être demandé)
- **Participant** (participation au **Marathon** en présentiel) : **50€ TTC**
- **Participant** ayant le statut d'étudiant (participation au **Marathon** en présentiel) : **30€ TTC** (un justificatif de scolarité pourra être demandé)

Les montants comprennent :

- La participation aux cinq ateliers (pour le **Porteur de défi**)
- Le droit d'entrée à l'**Événement** considéré (pour le **Porteur de défi** et le **Participant**)
- L'accès à un petit-déjeuner les deux matins du **Marathon** (18 et 19 octobre matin) pris à l'IFPS de Besançon (pour le **Porteur de défi** et le **Participant**)
- L'accès à des boissons et des en-cas tout au long du **Marathon** (du 17 au 19 octobre) à l'IFPS de Besançon (pour le **Porteur de défi** et le **Participant**)
- L'accès à quatre repas durant le déroulement du **Marathon** (17 octobre soir, 18 midi et soir, 19 midi) pris au Resto U' Hauts-du-Chazal (pour le **Porteur de défi** et le **Participant**)
- Un hébergement collectif est proposé au **Participant** venant de plus de 50 kms pour participer au **Marathon**. Le **Porteur de défi** ayant le statut d'étudiant peut également bénéficier de cet avantage, s'il réside à plus de 50 kms du lieu du **Marathon**.

Le **Porteur de défi** et le **Participant** peuvent bénéficier d'une exemption de frais d'inscription à l'**Événement** si ces derniers sont personnels de l'un des **Partenaires** au moment de l'inscription, selon les modalités données par les **Organisateurs** et dans la limite des places disponibles. La décision finale ou non de l'exemption est prise par les **Organisateurs**.

Cette exemption des frais d'inscription ne signifie pas que le **Participant** ou le **Porteur de défi** est missionné par l'un des **Partenaires**.

Certains établissements scolaires/universitaires prennent en charge les frais d'inscription de leurs étudiants. Dans ce cas, le **Participant** ou le **Porteur de défi** ayant le statut d'étudiant doit s'inscrire auprès de son établissement avant la date indiquée au préalable par les **Organisateurs**.

Pour les étudiants ne bénéficiant pas de cette prise en charge financière par leur établissement, l'inscription se passe sur Billetweb (lien cité en page 3 du présent règlement).

L'IFPS de Besançon mettant à disposition ses locaux pour le **Marathon**, les étudiants et personnels de l'établissement sont exemptés de frais d'inscription, selon les modalités données par les **Organisateurs** et dans la limite des places disponibles définies par établissement.

IV. DÉROULEMENT DU MARATHON

Afin de faciliter la constitution des **Équipes** en amont du **Marathon**, les « défis » présentés par le **Porteur de défi** (généralement des professionnels de santé, des patients ou des aidants) seront enregistrés en vidéo et mis en ligne sur le site web et les réseaux sociaux de l'**Événement** à compter du 01 octobre 2025.

Chaque **Participant** dûment inscrit pourra identifier le défi auquel il souhaite contribuer, et pourra entrer en contact avec son **Porteur de défi** via la messagerie de l'**Événement**.

Les participants vont pouvoir proposer leur candidature à plusieurs défis.

À ce stade, il ne s'agit que d'une marque d'intérêt.

Le **Marathon** ouvre ses portes le vendredi 17 octobre 2025 à 16h, à l'IFPS de Besançon, pour l'accueil des **Porteurs de défis, Participants, Bénévoles, Visiteurs, Organismes** et **Partenaires**, tenus d'émarger à leur arrivée (**émargement vaut acceptation du règlement**).

S'en suit une cérémonie d'ouverture où chaque **Porteur de défi** va réaliser un pitch de son défi en une minute devant l'ensemble des **Participants, Bénévoles, Visiteurs, Organismes** et **Partenaires**.

Une fois la cérémonie terminée, les **Équipes** se composent librement.

Chaque **Participant** rejoindra le **Porteur de défi** de son choix. Il est demandé de ne pas avoir plus de deux étudiants **Participants** d'un même établissement dans la même **Équipe** afin d'optimiser le brassage de compétences.

Les **Organismes** se réservent le droit de modifier la composition des **Équipes** en cas de besoin, pour le bon fonctionnement du **Marathon**.

Le **Marathon** est ouvert en non-stop, un agent de sécurité est présent en continu.

Du 17 au 19 octobre 2025, chaque **Équipe** disposera d'un espace de travail au sein des locaux mis à disposition par l'IFPS de Besançon pour travailler et relever les différents défis en santé. Un certain nombre de fournitures est également fourni par les **Organismes**.

Le **Porteur de défi** est tenu d'être présent pour son **Équipe**.

Des coaches, experts, facilitateurs et fablabeurs sélectionnés par les **Organismes** pour leurs compétences pourront apporter leurs conseils aux équipes durant le **Marathon**. Il est fortement recommandé aux **Participants** et aux **Porteurs de défis** de prendre connaissance de leurs compétences et de faire appel à eux tout au long de l'**Événement**.

Pour alimenter les réflexions collectives, le **Porteur de défi** peut également faire appel à des patients, des soignants, des experts de son propre réseau pour intervenir dans son **Équipe** quelques heures durant le **Marathon**, sous réserve d'avoir prévenu les **Organismes** en amont.

Ces personnes devront émarger à leur arrivée sur site, et sont exemptées de frais d'inscription.

Elles ne sont pas autorisées à rester sur site toute la durée du **Marathon**.

Si les personnes interviennent en distanciel, elles devront trouver une solution pour émarger à distance.

Ces personnes ressources sont soumises aux mêmes règles que les **Bénévoles**.

Le dimanche 19 octobre après-midi, chaque **Équipe** présentera à l'ensemble des **Participants, Porteurs de défis, Partenaires, Bénévoles, Visiteurs** et **Organismes** le fruit de ses réflexions menées durant le **Marathon**, lors d'une cérémonie de clôture.

L'**Événement** se termine par la cérémonie de clôture du **Marathon**.

V. CONFIDENTIALITÉ

Constituent des « Informations Confidentielles » au sens du présent règlement, l'ensemble des informations matérielles ou immatérielles de quelque nature que ce soit, notamment administrative, commerciale, scientifique, technique, financière, fiscale, juridique ou économique, qui ont été, sont ou seront communiquées entre les **Partenaires**, les **Porteurs de défis**, les **Bénévoles**, les **Visiteurs** et les **Participants** directement ou indirectement, et de manière non exhaustive par oral, par écrit quel qu'en soit le support, par remise de documents papier ou électroniques.

Ne constituent pas des Informations Confidentielles :

- les informations actuellement accessibles ou devenant accessibles au public sans manquement aux termes du Règlement de la part du **Participant**, du **Visiteur**, du **Partenaire**, du **Porteur de défi** et du **Bénévole**
- les informations légalement détenues par le **Participant**, le **Porteur de défi**, le **Bénévole** et le **Visiteur** avant leur divulgation par l'**Organisateur** ou les **Partenaires**,
- les informations ne résultant ni directement ni indirectement de l'utilisation de tout ou partie des Informations Confidentielles,
- les informations valablement obtenues auprès d'un tiers autorisé à transférer ou à divulguer lesdites informations.

Le **Participant**, comme le **Partenaire**, le **Bénévole** et le **Visiteur**, s'engagent pendant la durée de l'Événement et pendant une période de (3) trois ans après la fin du Marathon à :

(I) ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que la participation à l'Événement dans les conditions du Règlement ;

(II) prendre toute précaution nécessaire, utile et raisonnable pour protéger les Informations Confidentielles ;

(III) ne divulguer les Informations Confidentielles à quiconque, par quelque moyen que ce soit, sauf aux autres membres de son **Équipe** strictement pour mener à bien leur projet pendant le **Marathon**.

Idem entre **Porteurs de défis** de différents défis lors de l'Événement.

À l'issue du **Marathon**, le **Participant**, comme le **Partenaire**, le **Bénévole** et le **Visiteur**, supprimera toutes les Informations Confidentielles, quel que soit leur support, obtenues dans le cadre du **Marathon**, sauf accord exprès, préalable et écrit de la personne physique ou morale que les informations concernent.

VI. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET UTILISATION DE DONNÉES DE SANTÉ

Le **Participant** et le **Porteur de défi** attestent que leur participation à l'Événement s'effectue sur leur temps personnel, en dehors de leurs heures de travail, et qu'ils ne sont ni missionnés, ni mandatés par l'entreprise/la structure dont ils sont salariés pour participer à l'Événement.

Dans le cas d'un **Participant** ou un **Porteur de défi** mandaté ou missionné par une entreprise/une structure dont il est salarié, il doit le faire savoir préalablement à son inscription auprès de l'**Organisateur**.

Le **Participant**, le **Porteur de défi**, comme le **Partenaire**, le **Bénévole** et le **Visiteur**, se rend attentif au fait que l'**Organisateur** entend promouvoir un **Événement** collaboratif et d'innovation ouverte et contributive.

En aucun cas l'**Organisateur** ne pourra voir sa responsabilité engagée par un **Participant** ou tout autre tiers concernant une question relative à la propriété intellectuelle de solutions issues du **Marathon**. Les risques relatifs à la propriété intellectuelle et assimilés sont assumés exclusivement par chaque **Participant** et **Porteur de défi** au sein de son **Équipe**.

S'agissant d'un événement collaboratif ayant pour but l'apport de solutions à des défis identifiés et apportés comme projet par un Porteur de défi, les Bénévoles et les Participants à un défi acceptent que le(s) Porteur(s) de défi ayant soumis le défi soit propriétaire des droits de propriété industrielle relatifs au projet issu de ce défi et de son exploitation, et seul autorisé à procéder à des dépôts de brevet, modèle ou marque.

Les œuvres artistiques conçues dans le cadre de ce projet sont des œuvres collectives dont le Porteur de défi ayant soumis ce défi est investi des droits d'auteurs correspondants.

En cas de non accord des **Participants** et du **Porteur de défi** d'une même **Équipe** sur le contenu des deux paragraphes précédents, il est demandé que les **Participants** conviennent, préalablement à leur participation, de la propriété des solutions issues du défi.

Un **Porteur de défi** proposant un défi peut soumettre son propre contrat, sous réserve de l'indiquer de manière claire lors du pitch de présentation.

Il sera demandé un accord unanime sur les termes d'un contrat pour tous les **Participants** et **Porteur de défi** d'un même défi avant le début du lancement des travaux de l'**Équipe** constitutive. Dans le cas où un accord unanime n'aurait pas été trouvé, les **Organisateurs** se réservent le droit d'exclure un ou des **Participants** de ce défi sans qu'ils ne puissent demander remboursement des frais d'inscription ou prétendre à réparation de ce fait.

Une copie du contrat préliminaire signé unanimement par les **Participants** et le **Porteur de défi** à un même projet sera remise à l'**Organisateur** avant que lesdits **Participants** et **Porteur de défi** commencent à travailler sur leur défi. Cette copie prévaudra sur toute version modifiée ou avenant ultérieure qui ne serait pas signé par l'ensemble des **Participants** et du **Porteur de défi** de l'**Équipe**.

Un **Porteur de défi** peut soumettre son propre avenant au contrat préliminaire.

VII. RESPECT DES DROITS ANTÉRIEURS

Toutes les créations originales, bases de données, dénominations, marques ou autres signes distinctifs ne peuvent être utilisés, reproduits et représentés par un **Visiteur**, **Partenaire**, **Bénévole**, **Participant** ou **Porteur de défi** que :

- S'il détient les droits sur ces éléments ;
- Si ces éléments sont libres de droit ;
- S'il y est autorisé par celui qui détient les droits sur ces éléments.

Toutes les créations originales, bases de données, dénominations, marques ou autres signes distinctifs présents sur les pages du site dédié à l'**Événement** demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.

Cependant la reproduction et la représentation de tout ou partie de ces éléments sont autorisées au **Participant, Porteur de défi, Partenaire, Bénévole** et **Visiteur** à titre gracieux dans le strict cadre de sa participation au **Marathon** (comme par exemple, l'utilisation du logo du **Hacking Health Besançon** sur le support de présentation des défis). Cette autorisation inclut la communication autour de la participation à l'**Événement**.

Le **Participant**, le **Bénévole** et le **Porteur de défi** acceptent de la même manière la reproduction et la représentation à titre gracieux de tout ou partie de ses créations, dénominations, marques ou autres signes distinctifs, par l'**Organisateur** dans le cadre strict du **Marathon** et de sa communication. Le **Participant**, le **Bénévole** et le **Porteur de défi** garantissent l'**Organisateur** contre toute revendication de tiers sur ces éléments.

VIII. RESPECT DES DONNÉES DE SANTÉ TRAITÉES

Le **Participant**, le **Porteur de défi**, le **Partenaire**, le **Bénévole** et le **Visiteur** s'engagent à ne pas exploiter/utiliser et respecter la confidentialité des données personnelles des personnes concernées par les données éventuellement traitées dans le cadre du **Marathon**.

En particulier, aucune donnée relative à la santé de personnes (informations médicales, dossier patient...), identifiées ou identifiables (directement ou par référence à un numéro), ne sera utilisée, et, à tout le moins, sans le consentement exprès, libre et éclairé des personnes concernées.

En cas d'anonymisation de données, les méthodes utilisées devront être conformes aux recommandations de la CNIL pour parvenir à une irréversibilité.

IX. EXPLOITATION DES CRÉATIONS

À défaut d'autre contrat signé par tous les **Participants** à un défi, le **Porteur de défi** est seul propriétaire des droits d'exploitation de propriété industrielle de ce projet, de même qu'il est investi des droits d'auteur sur les œuvres collectives créées dans le cadre de ce défi.

Dans le cas où un ou plusieurs **Participants** à une **Équipe** ne souscrivent pas au contenu du paragraphe précédent, l'**Équipe** devra établir un accord préalablement à l'engagement de réflexions communes sur le défi, fixant la propriété des solutions issues du défi.

Si l'**Équipe** ne parvient pas à un accord, l'**Organisateur** pourra intervenir en tant que médiateur.

À défaut de résolution, l'**Organisateur** se réserve le droit d'exclure un **Participant** ou un **Porteur de défi** et de dissoudre l'**Équipe**.

Les **Organisateurs** n'ont aucun droit de préférence sur une éventuelle collaboration ou exploitation commerciale ou non commerciale des projets issus du **Marathon**. Chaque **Porteur de défi** fait son affaire de l'exploitation future de son projet naissant, en accord avec toute autre personne, participant ou tiers, ayant des droits sur le projet.

Les **Organisateurs**, les **Bénévoles**, les **Visiteurs** et les **Partenaires** (sauf accord particulier éventuel entre un **Partenaire** et son salarié **Porteur de défi**), ne peuvent revendiquer la propriété intellectuelle des projets présentés, de quelque façon que ce soit ou à quelque titre que ce soit.

X. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour faciliter la gestion de l'Événement, les **Organisateurs** utilisent un traitement automatisé de données à caractère personnel. Ce traitement exclut toute utilisation commerciale ou politique des données.

Le **Participant**, le **Partenaire**, le **Porteur de défi**, le **Bénévole** et le **Visiteur** est informé que les **Organisateurs** recueillent lors de son inscription à l'Événement :

1. ses nom et prénom,
2. son téléphone mobile
3. son adresse mail,
4. son champ d'activité professionnelle,
5. Son établissement d'affiliation pour les étudiants ou son lieu de travail pour les professionnels

En s'inscrivant à l'Événement, le **Participant**, le **Porteur de défi**, le **Bénévole** et le **Partenaire** est clairement informé de la collecte et du stockage de ses données, et donne son accord à l'**Organisateur** de les utiliser pour lui adresser toute information relative à l'Événement et plus largement au Hacking Health Besançon. Il est ainsi inscrit à la newsletter du Hacking Health Besançon, mais garde à tout moment la possibilité de se désinscrire.

Le **Participant** et le **Porteur de défi** accepte que ses données puissent être transmises aux autres membres de l'Équipe à laquelle il a collaboré durant le **Marathon**. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au RGPD applicable depuis le 25 mai 2018, tout **Participant**, **Porteur de défi**, **Bénévole**, **Partenaire** et **Visiteur** bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concerne, qu'il est possible d'exercer auprès de l'**Organisateur**.

XI. DROIT À L'IMAGE

À des fins de promotion, l'Événement et son public sera filmé et photographié. Ainsi, le **Participant**, le **Porteur de défi**, le **Partenaire**, le **Visiteur** et le **Bénévole** accordent à l'**Organisateur** le droit d'utiliser à titre gratuit son image et sa voix, dans une finalité de promotion de l'Événement et des activités des **Organisateurs**.

Cette autorisation est valable pour tout support (vidéo, photo, audio...), pour le monde entier et pour toute la durée d'exploitation des supports.

Si le **Participant**, le **Porteur de défi**, le **Partenaire**, le **Visiteur** ou le **Bénévole** estime qu'une captation d'image relative à son défi/projet ou à lui-même peut lui causer un trouble anormal, il lui appartient de le signaler de manière visible.

XII. PARTICIPATION EN LIGNE

Au terme d'un accord préalable avec les **Organisateurs**, un **Porteur de défi**, un **Participant**, un **Partenaire**, ou un **Bénévole** peut s'inscrire et contribuer à distance. Cette contribution peut être ponctuelle ou durer pendant tout l'Événement. L'intégralité de ce règlement s'applique aux contributeurs à distance.

XIII. RESPONSABILITÉ & RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

La seule langue de référence pour le présent règlement est le français. Le présent règlement est soumis au droit français.

Les **Organisateurs**, le **Porteur de défi**, le **Participant**, le **Bénévole**, le **Partenaire** ou le **Visiteur** s'engagent à soumettre leur conflit à une conciliation amiable avant toute procédure judiciaire. Le cas échéant, les tribunaux de BESANÇON ou à défaut les tribunaux spécifiques français seront seuls compétents pour connaître de toute difficulté relative à l'interprétation ou l'exécution du règlement.

Un événement co-organisé par

